



Déclaration Liminaire

CSA du 04 Octobre 2023

Monsieur Le Président,

La CGT souhaite tout d'abord la bienvenue aux collègues qui ont accepté, après tirage au sort, d'occuper le siège laissé vacant par le SNEPAP-FSU qui n'a pas proposé de représentant.e à l'issue des élections professionnelles de décembre 2022, pour la mandature en cours.

Ces collègues volontaires arrivent à un moment particulièrement douloureux, puisque l'été 2023 a été marqué par 3 suicides de détenus à VIVONNE et 1 détenu suicidé à la SAS de POITIERS.

Constat d'échec d'un système qui voit l'inflation carcérale ne cesser de s'accroître et de provoquer des dégâts irréversibles pour les personnes et les familles concernées.

200 morts par an dans les prisons Françaises, dont une grande majorité par suicide !

Voilà un triste record dont on se passerait volontiers, mais qui n'est sans doute pas le fruit du hasard si l'on accepte de se poser les vraies questions.

L'une d'entre elle est :

Comment une SAS, faite pour permettre aux personnes un accompagnement individualisé dans la réalisation d'un projet de sortie structuré, avec des moyens adaptés et en tous cas plus importants qu'un centre pénitentiaire en tension, peut produire un tel résultat ?

Il faut sans doute regarder du côté de la sélection et du profil des détenus qui sont orientés vers cette structure, sous la pression d'une Direction Pénitentiaire Inter-régionale qui avait

annoncé il y a un an qu'elle exigeait un taux de remplissage de 90% en fin d'année 2022, au risque qu'elle prenne elle-même la main sur les affectations !

Et au risque que la SAS devienne ainsi un quartier courte peine qui ne dit pas son nom.

La SAS pourrait donc devenir un mini centre pénitentiaire avec son corollaire d'échecs en tous points identiques ?

Ce n'est pas acceptable !

Les personnels, eux, sont en première ligne.

D'abord, les surveillant.e.s qui ont la tâche ingrate et douloureuse de décrocher les suicidés pendus...

Ensuite les agents du SPIP qui multiplient les tâches administratives croissantes (rapports) dans un système Kafkaïen qui prend de plus en plus le pas sur l'accompagnement et les missions d'insertion.

Rendre compte à l'autorité administrative et judiciaire, certes.

Mais pouvoir accompagner réellement un public par nature fragile qui nécessite un suivi de proximité, n'est-ce pas là la mission première de prévention des agents du SPIP ?

Vous connaissez le proverbe : « tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se casse ».

S'agit-il à présent de compter les morts puis de les passer sous silence de l'expression consacrée « action publique éteinte » ?

Comptez sur la CGT, Monsieur le président, pour ne pas mettre la poussière sous le tapis, ni cacher les cadavres dans le placard !

L'administration pénitentiaire la trouvera toujours en travers de son chemin, à POITIERS, VIVONNE ou ailleurs en France, pour faire le lien entre un système carcéral défaillant qui maltraite intrinsèquement détenus et agents, en se donnant en outre la bonne conscience de « on a fait ce qu'on a pu » !

Allez dire ça aux personnes concernées...

Les représentants CGT Insertion Probation au Comité Social d'Administration.

SPIP de La VIENNE.